

SYSTÈME D'INFORMATION DE L'INSERM

La nouvelle feuille de route

Le département du Système d'information (DSI) de l'Inserm se mobilise à l'aune des nouveaux besoins et au service du contrat d'objectifs 2011-2015 de l'Institut. Laurent Vigneron, son directeur, détaille cette mutation dont le maître-mot est d'être un véritable partenaire des utilisateurs.



Laurent Vigneron
directeur
du DSI de
l'Inserm

© FRANÇOIS GUÉNÉT/INSERM

Applications

Tous les logiciels, de la messagerie aux outils de gestion financière, de RH et d'évaluation...

Comité directeur du Système d'information

Créé en janvier 2013 sous l'impulsion de Thierry Damerval, directeur général délégué de l'Inserm, c'est la nouvelle gouvernance du Système d'information de l'Institut.

Informatiques scientifiques

Concevoir des algorithmes, adopter des langages de programmation..., adaptés aux besoins des chercheurs

* Voir S&S n° 18, À la Une, « Colloque de l'Inserm - La recherche de demain se prépare aujourd'hui », p. 4-5

REU & corrigé

Dans le n° 18 de *Science&Santé*, à la rubrique « Stratégies » (p. 43), il convenait que lire que « la Mildt soutiendra encore le projet des Apprentis Chercheurs Maad (Mécanismes Addiction Alcool et Drogues) qui est développé par l'Inserm et l'association l'Arbre des connaissances ».

Science&Santé : Pouvez-vous nous rappeler concrètement quelle est la mission du DSI à l'Inserm ?

Laurent Vigneron : Le DSI réalise, bien sûr, des interventions techniques, comme la création d'un réseau informatique ou le traitement des incidents de messagerie, mais sa mission est aussi bien plus large. Elle consiste à mettre en œuvre et coordonner la politique de l'établissement en matière de système d'information (SI) pour, notamment, améliorer les flux de données entre les applications (👉) et conduire des projets applicatifs en faveur des différentes structures de l'établissement (départements, instituts thématiques, unités).

S&S : Vous êtes en train de mettre en place une nouvelle stratégie. Quelles en sont les grandes lignes ?

L. V. : Depuis 2013, le DSI développe une nouvelle politique de soutien en faveur des unités de recherche. Pour vous donner un exemple, nous avons accompagné les scientifiques dans l'élaboration du cahier des charges pour le suivi de la cohorte SEPAGES*. Cet appui aux utilisateurs, particulièrement aux chercheurs, fait partie de nos nouveaux objectifs. La note d'orientation stratégique 2013-2017, approuvée par le comité directeur du Système d'information (CSI) (👉), est notre nouvelle feuille de route qui repose sur 4 axes :

- soutien au pilotage de l'établissement, par la mise en place notamment de tableaux de bord et de bases de données relatifs aux finances, aux ressources humaines et à l'évaluation ;
- soutien à la recherche via, par exemple, une démarche de coordination des informatiques scientifiques (👉) ;
- soutien à la gestion en faisant évoluer les outils informatiques des départements administratifs du siège (finances, RH, évaluation...);
- soutien transverse et mise en place des moyens qui permettent notamment l'accès simplifié et sécurisé à l'information et aux données de référence.

La construction de cette nouvelle stratégie a été réalisée par Isabelle Perseil et Régis Lacour, chefs de service au sein du DSI.

S&S : Justement, avec quelle volonté a-t-elle été construite ?

L. V. : Celle de respecter une logique :

- de mutualisation forte avec nos partenaires (universités, CNRS, CEA, Inra, Inria, IRD...);
- de renforcement des collaborations en interne avec les départements administratifs, les instituts thématiques scientifiques et les délégations régionales de l'Inserm ;
- de changement progressif de l'organisation du DSI pour améliorer son fonctionnement ;
- et dévolution professionnelle de ses agents pour plus de savoir-faire (conduite des projets, pilotage des prestataires externes, soutien aux activités de recherche), dans le respect des délais, des objectifs et des coûts.

S&S : En pratique, quelles actions vont être menées ?

L. V. : Elles sont en cours de programmation. Après avoir recueilli les exigences d'une quinzaine de laboratoires, des départements du siège et des instituts thématiques, nous avons défini les projets prioritaires à réaliser jusqu'en 2015. Nous présenterons au CSI du 28 avril une planification pluriannuelle, en distinguant les projets déjà validés par le CSI comme la refonte de notre système d'évaluation des personnels déjà amorcée, les projets estimés prioritaires à lancer prochainement, ceux en cours d'étude de cadrage - la coordination, incluant information et formation, s'agissant des informatiques scientifiques en support à la recherche biomédicale - et les projets à reporter à 2015. Ces priorités seront revues chaque année via le CSI, en fonction de notre capacité de travail, du budget imparti et des objectifs de l'Inserm. ■

Propos recueillis par Pascal Nguyen